

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 70

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES

OBJET

Ports départementaux : partenariat avec le Laboratoire Départemental d'Analyses

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Transports
10232**

PRESENTATION

Le Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA13) exerce des missions dans le domaine de la santé publique et plus particulièrement la biologie médicale et la biologie vétérinaire, le contrôle sanitaire des aliments et des eaux de baignade, le contrôle sanitaire des eaux potables, la phytopathologie (article L201-1 de la loi sur le développement des territoires ruraux).

Le Département des Bouches-du-Rhône assure la gestion administrative, technique et financière des huit ports départementaux qui lui ont été confiés par les lois de décentralisation (Port vieux de La Ciotat, Cassis, Niolon, La Redonne, Carro, Le Jai, Sagnas, Pertuis).

Au-delà de sa mission principale de gestion patrimoniale (entretien et réparation des ouvrages portuaires fortement sollicités par les épisodes maritimes), le Département développe également ses efforts vers l'amélioration qualitative (environnementale, esthétique...) de ses sites portuaires. Chaque intervention de travaux est conduite avec le souci de cohérence esthétique prenant en compte les spécificités du site portuaire.

Par ailleurs, un effort particulier est porté sur la modernisation et la mise aux normes des équipements portuaires (aires de carénage et de levage), pour limiter les impacts sur le milieu marin.

Le présent rapport a pour objet de reconduire le partenariat d'actions entre le LDA13 et la Direction des Routes et des Ports pour conforter cette démarche autour du projet suivant : analyses de la qualité des plans d'eau des ports départementaux.

Il s'agit de confier au LDA un certain nombre de missions d'analyses à vocation préventive pour instituer une veille sur la qualité des eaux des ports et apprécier l'impact des aménagements portuaires sur celle-ci.

Cette mission s'articule autour de deux campagnes de prélèvements par an (en haute et en basse saisons) sur l'ensemble des huit ports pour analyser la qualité physico-chimique et bactériologique des plans d'eau.

Quatre points de prélèvements sont définis pour les ports de Cassis et La Ciotat, et deux points pour les ports restants.

Le coût de cette campagne annuelle est de 26 000 euros HT.

Le LDA13 établira en début de campagne les devis correspondants aux missions. La référence de la commande sera le numéro de la présente délibération.

PROPOSITION

Je vous propose de bien vouloir :

- approuver le partenariat entre le Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA) et la Direction des Routes et des Ports confiant au LDA la réalisation de la mission précisée dans le rapport,
- approuver la dépense de 26 000 € qui sera imputée sur l'article 604-1 du budget annexe des ports,
- autoriser la Présidente du Conseil Départemental à prendre tous les actes nécessaires à la réalisation de ce partenariat.

Au bénéfice de ces précisions et sur proposition de Monsieur de Délégué aux Ports Départementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

